

EPR

SUIVI DU PROJET SUD DE CONSTRUCTION (CMLK)

Dates	Libellés	BUDGET
2012 à 2014	TERRAIN 1000 m ²	186636,70
	CONSTRUCTION de 458,52 m ² 647331,33	662142,88
	Solde architecte à payer = 14811,55	
	COÛT TOTAL	848779,58
	1ers REGLEMENTS + DONS perçus directement par la FPF - (dt vers Epr : 41200 + 9468= 50668)	-196000,00
	480k€ brut EPR engagement de rbt net FPF s/ 20 ans	-350000,00
	EPR : Totaux des dépenses avancées 34775,94	
	FINANCEMENTS A TROUVER	302779,58

<u>RECHERCHES DE FINANCEMENTS :</u>	Promesses
Collectivités publiques 30000	
Mécénats 9000	
CEVAA 60000	
Défap 30000	
FAP 10000	
OMP 30000	
Dons 20000	
BFdW 80000	
UEPAL 10000	
EPUDF 20000	
GA WERK 5000	
Paroisses locales 10000	
Dons ISF 20000	
TOTAUX 334000	

Financements (acquis)	
Attribution dûe Cevaa : 14700,00	
Promesse Defap acquise : 30000,00	
Dons EPR versés à la FPF : 8345,30	
Solde EPR BAT : 28284,57	au 30/04/15
AMLK : 2000,00	
TOTAL acquis : 83329,87	83329,87

FINANCEMENTS FINAUX A TROUVER

219449,71

MOUVEMENTS DU CPTE BANQUE PROJET SUD

Dates	Pièces	COMPTE "EPR BATIMENT" REUNION	Débit	Crédit	Soldes
		<i>A NOUVEAU AU 01/06/2012</i>		66684,63	66684,63
14/06/2012	1640/57/58	VALERO & COSSEC ARCHITECTES	2468,69		64215,94
03/12/2012	VIRT	VIRT CONTRIBUTION CEVAA		20000,00	84215,94
17/12/2012	1678/79	NOTAIRE DEPOT DE GARANTIE+ DT ENREG	9468,00		74747,94
31/12/2012	VIRT	DONS PAROISSIENS		246,68	74994,62
31/12/2012	VIRT	INTERETS CPTÉ EPARGNE 2012		1074,51	76069,13
20/03/2013	1708/09/10	VALERO COSSEC ARCHITECTES	4937,19		71131,94
30/04/2013	VERS	Activités femmes sud + repas AG		1075,20	72207,14
19/06/2013	1720	SEGC ACPTÉ 50% S/ETUDE DU SOL	2034,37		70172,77
20/08/2013	1739	SEGC ACPTÉ 50% S/ETUDE DU SOL	2034,38		68138,39
15/10/2013	1756	VALERO COSSEC ARCHITECTES	3686,43		64451,96
15/10/2013	1757	VALERO COSSEC BET FEDT	1448,24		63003,72
15/10/2013	1758	VALERO COSSEC BET ISOFLU	1448,24		61555,48
21/10/2013	CHQ	VENTES DE CALENDRIERS 2013		1095,00	62650,48
21/10/2013	CHQ	DONS PAROISSIENS		500,00	63150,48
18/11/2013	VIRT	VIRT 2e CONTRIBUTION CEVAA		10000,00	73150,48
22/11/2013	1765	VALERO COSSEC ETUDES	4608,04		68542,44
22/11/2013	1766	VALERO COSS BET FEDT ETUDES	1810,30		66732,14
22/11/2013	1767	VALERO COSS BET ISOFLU ETUDES	1810,30		64921,84
03/12/2013	VIRT	VIRT CDC FPF SOLDE ACHAT TERRAIN	41200,00		23721,84
03/12/2013	VIRT	VIRT FRAIS VIRT FPF	3,37		23718,47
13/12/2013	CHQ	DIDES CONTRÔLE TECHN TERRAIN	3255,00		20463,47
18/12/2013	VIRT	DON EGLISE METZERAL		300,00	20763,47
31/12/2013	CHQ	DONS PAROISSIENS		250,00	21013,47
31/12/2013	CHQ	DON DES DORCAS		500,00	21513,47
31/12/2013	VIRT	VIRT PERMANENTS PAROISSIENS		108,38	21621,85
31/12/2013	VIRT	INTERETS CPTÉ EPARGNE 2013		1182,05	22803,90
16/04/2014	8166855	SCP FILIPPI -TAMB. PANNEAU TRVX	506,55		22297,35
23/05/2014	VIRT	PLAQUETTES/BROCHURES PROJET SUD	409,91		21887,44
10/07/2014	CHQ	SHB BLOCAGE DEVIS	100,00		21787,44
29/07/2014	CHQ	VALERO COSSEC FEDT & ISOFLU	4114,33		
31/07/2014	VERS	VENTE AGNEAU SUD		159,00	21946,44
20/09/2014	CHQ	COPY RUN PROJET	100,60		21845,84
12/12/2014	CHQ	DON DES DORCAS		1000,00	
22/12/2014	CHQ	AMLK AVCE S/REGUL CPTÉ		4000,00	
31/12/2014	Chq/Esp	DONS DES PAROISSIENS SUD		3446,00	
31/12/2014	Chq/Esp	DONS DES PAROISSIENS NORD		1110,00	
31/12/2014	VIRT	VIRT PERMANENTS PAROISSIENS NORD		538,12	
31/12/2014	VIRT	INTERETS CPTÉ EPARGNE 2014		317,98	
30/04/2015	VIRT	VIRT PERMANENTS PAROISSIENS NORD		140,96	
		TOTAUX	85443,94	113728,51	
30/04/2015		SOLDE DISPONIBLE EN BANQUE		28284,57	

COMMUNIQUE EN PAROISSE LE DIMANCHE 5 AVRIL

PROJET CMLK

Comme nous le savons depuis 2010, la Fondation du Protestantisme Français est notre partenaire principal pour le « PROJET CMLK ».

Il était convenu que la Fondation nous aide à faire l'emprunt de 350.000€ (480.000€ TVA et intérêts compris) que nous devons rembourser à hauteur de 24.000€ par an.

Lors de sa visite à l'EPR au mois de mars, le Secrétaire Général du DEFAP, le Pasteur Bertrand VERGNIOL, mandaté par la Fondation, a annoncé officiellement au Comité de pilotage, au Conseil Presbytéral et aux GAP, que la Fondation ne peut plus faire cet emprunt parce que les banques en métropole ne font plus de prêts pour un immobilier en Outre-mer.

De ce fait, avant son arrivée à La Réunion, il a chargé la Présidente d'obtenir un RV avec le banquier de l'EPR (Crédit Agricole).

A cette rencontre avec la conseillère, étaient présents : le Secrétaire Général du DEFAP, le Président de l'Association Martin Luther King et la Présidente du Conseil Presbytéral de l'EPR.

Suite à cette rencontre, voici la réponse de la Banque :

-l'emprunt par l'EPR est possible sous certaines conditions qui sont :

1-Afin d'établir le plan de financement équilibré, la banque doit détenir au préalable l'ensemble du plan de financement de l'opération ! C'est-à-dire, les promesses de dons et les accords de subventions comblant les 300.000€ manquants.

2-Concernant la garantie, la banque et l'EPR établiront une caution hypothécaire + hypothèque concernant uniquement le terrain et le bâti à St Pierre .Il n'y a donc pas besoin d'un cautionnement de la Fondation.

Voici la situation du « PROJET CMLK » à ce jour. Nous avons prévu d'en parler lors de l'assemblée générale du 12 avril !

Merci de réserver vos réflexions à l'Assemblée Générale. Toutes les suggestions seront les bienvenues.

Le Conseil Presbytéral

OBSERVATIONS DES PAROISSIENS A L'AG DU 12 AVRIL 2015 à Saint-Pierre:

- Il faut rappeler à la Fondation l'ambiguïté du projet dès son début où l'EPR voulait se limiter à une construction qui devait comporter une salle de culte et le logement du Pasteur et le DEFAP et la Fondation ont imposé le volet social, ce qui en a considérablement augmenté le coût.
- Déception de l'Assemblée Générale vis-à-vis de la décision de la Fondation qui ne peut plus ou ne veut plus faire l'emprunt. Manque de confiance ?
- Faut-il voir Mr BONNET avec Mr VERGNIOL ?

a) Inquiétudes sur la faisabilité du projet :

- Pourra-t-on rembourser le prêt : les finances sont fragiles et les offrandes stagnent ? Sachant que la situation était similaire quand l'EPR a fait la construction au nord.
- Pourrons-nous rembourser la banque pendant 20 ans ? Les futures générations pourront-elles assurer ?
- La banque peut-elle accorder un prêt de 350.000 euros en ne gageant qu'un terrain de 170000 € ? Ne devra-t-on pas aussi gager le bâtiment du nord ?
- Comment remboursera-t-on les 2000 € de l'emprunt en attendant que le logement du pasteur soit construit ?
- Le projet ne peut pas être réduit, soit on le réalise en l'état, soit on l'abandonne (condition liée à l'achat du terrain et volet social)
- Si on réduit le projet, il faut repartir à zéro, donc perdre tout l'argent investi.
- Il était convenu que la Fondation nous aide à faire l'emprunt de 350 000 € (480 000 avec intérêts compris) que l' EPR devait rembourser à hauteur de 24 000 € par an. Depuis un an la Fondation se fait très rare. POURQUOI ?

b) suggestions

- Il faut réduire le projet, quitte à perdre tout l'argent investi par l'EPR et les donateurs.
- Convaincre la Fondation de revenir à la convention initiale et essayer de comprendre pourquoi elle a changé d'avis
- Poursuivre le projet tel qu'il est et chercher activement à boucler le financement.
- Nous engager tous par écrit, à verser un minimum de 30 € par mois pour le projet CMLK
- Rester confiants : "Si on a un objectif et qu'on pleure avant de l'entreprendre on n'y arrivera jamais ... il n'y a qu'à imaginer de créer une structure qui nous ramène de l'argent, et le projet pourra se faire"
- Nous avons foi en Dieu, nous croyons en ce projet et nous croyons qu'il peut se réaliser.
- Nous pouvons le faire en faisant des actions pour des levées de fond.

LE CONSEIL PRESBYTERAL



Eglise Protestante de la Réunion

123.allée des saphirs, 97400 SAINT-DENIS
Tel : 02 62 41 63 91
e-mail : eglise-protest.reunion@wanadoo.fr

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2015 CONVOCATION

Chers Paroissiens, chères paroissiennes,

Vous êtes conviés à l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de l'Eglise Protestante de La Réunion, le **DIMANCHE 24 MAI 2015 après le culte de Pentecôte**, au 123, allée des Saphirs, Paroisse LA SOURCE, Saint-Denis.

Le Pasteur Bertrand VERGNIOL, secrétaire général du Défap (Service Protestant de Mission), représentant de la Fondation du Protestantisme Français, accompagné du Vice-Président Norbert LAMY, notre interlocuteur pour le projet CMLK y seront présents.

Le Culte de Pentecôte sera un culte commun nord-sud, avec Sainte-Cène à 9h30.

Cette ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE a un ordre du jour unique : le PROJET CMLK.

Vous trouvez ci-joint les documents concernant le projet.

Votre présence témoignera votre attachement à la vie de notre communauté.

« Sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience .Mais que la patience ait son œuvre parfaite, afin que vous soyez parfaits et accomplis, ne manquant de rien. » Jacques 1, 3-4

Pour le Conseil Presbytéral
La Présidente

Perle RAVONINJATOVO

(En cas d'absence, veuillez remplir cette procuration et la donner à la personne de votre choix)

PROCURATION

Nom : Prénom :

Je ne pourrai pas être présent(e) à l'Assemblée générale Extraordinaire du 24 Mai 2015.

Je donne procuration à.....
Pour m'y représenter et voter en mon nom.

A le

Bon pour accord

Bon pour acceptation

(En cas d'absence, veuillez remplir cette procuration et la donner à la personne de votre choix)

PROCURATION

Nom : Prénom :

Je ne pourrai pas être présent(e) à l'Assemblée générale Extraordinaire du 24 Mai 2015

Je donne procuration à.....
Pour m'y représenter et voter en mon nom.

A le

Bon pour accord

Bon pour acceptation